

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

1^{ère} REUNION DE 2005

Séance du 11 février 2005

CG 05/1^{ère}/VI-1

**FONDS DEPARTEMENTAL D'INTERVENTION
ECONOMIQUE ET POLITIQUES EN FAVEUR DE LA
CREATION, DU DEVELOPPEMENT ET DU MAINTIEN
D'ENTREPRISES**

Le F.D.I.E. regroupe plusieurs procédures d'intervention du Conseil Général dans le but de maintenir et de développer le tissu industriel, artisanal et commercial de l'ensemble du département.

Les interventions prennent des formes multiples telles que :

- subventions aux communes, groupements de communes, sociétés d'économie mixte, sociétés de crédit-bail immobilier pour des opérations d'aménagement de terrains ainsi que de construction ou réhabilitation de bâtiments destinés à des entreprises exerçant des activités industrielles, artisanales, ou de certains services,

- subventions aux communes rurales de moins de 1 000 habitants pour assurer le maintien ou la création de commerces de première nécessité,

- garantie départementale des emprunts communaux à finalité économique,

- bonifications d'intérêts dans le secteur de l'hôtellerie,

- et enfin, financements d'études et de conseils à caractère économique.

F.D.I.E. – BILAN DES PROCEDURES SUR 2004

La Commission Permanente a, en 2004, décider d'intervenir toutes procédures confondues sur 15 nouveaux projets, ce qui représente un engagement financier de **620 851 €** (détail annexe). Les investissements réalisés s'élèveront à 12,3 millions d'euros (essentiellement immobiliers).

Depuis sa création et jusqu'au 31 décembre 2004, le Fonds Départemental d'Intervention Economique a soutenu 349 projets par l'attribution de 6,9 millions d'euros de subventions.

Ces interventions s'articulent autour :

A – Des aides Immobilières aux Activités Productives

Ces aides consistent à soutenir les communes et leurs groupements, les sociétés d'économie mixte ou les sociétés de crédit-bail pour la construction ou l'aménagement de bâtiments destinés à abriter des entreprises artisanales ou industrielles.

En 2004, neuf projets ont été retenus en Commission Permanente pour un engagement financier total de **517 938 €**, dont 228 673 € en annuités, correspondant à un volume d'investissements immobiliers de près de 11,5 millions d'euros. Les programmes industriels correspondants prévoient la création de 268 emplois.

B – Des aides immobilières aux Activités Commerciales

Ces interventions dont la finalité est de permettre le maintien ou la création de commerces de première nécessité dans les communes rurales de moins de 1 000 habitants, viennent souvent compléter des aides de l'Etat (FISAC, Fonds Interministériel de Sauvegarde de l'Artisanat et du Commerce) et/ou de l'Europe (Objectif 2).

Le Conseil Général a complété ce dispositif en approuvant lors du Budget Primitif 1999, la création d'une nouvelle aide à la modernisation de commerces de première nécessité dans le cadre des politiques des contrats tout d'abord de « développement de terroir » et aujourd'hui de « pays ».

En 2004, deux projets ont été retenus par la Commission Permanente pour un engagement financier total de **21 400 €**.

Les investissements immobiliers de ces deux projets situés sur les communes de Bruniquel et Réalville s'élèveront à 658 352 €.

C – Des bonifications d'intérêts à l'hôtellerie

Au-delà de l'appui à la mise en conformité avec les normes actuelles d'hygiène et de sécurité des établissements hôteliers, cette politique doit aussi permettre d'améliorer la qualité des installations afin que nos établissements offrent un service d'excellent niveau.

En 2004, en sus des 4 bonifications en cours, trois projets nouveaux représentant un engagement financier de **13 341 €** pour un volume d'investissements de 216 375 € ont pu être pris en compte à Caussade, Réalville et Montauban.

D – Des études économiques d'analyse et de faisabilité industrielle

Ces interventions ont pour but d'aider les établissements publics, les organismes professionnels, les collectivités, les associations, à financer des études économiques prospectives ou analytiques de portée générale ou des études liées à la faisabilité technique de projets particuliers.

En 2004, une opération a été engagée au titre de cette politique et a concerné l'étude de la mise en place du réseau haut débit pour un montant de **68 172 €**.

AUTRES INTERVENTIONS

Au-delà du F.D.I.E. proprement dit, nous intervenons également :

- en direction des industries agro-alimentaires,
- sur des expertises dans le cadre de l'examen des demandes de participation de la société de capital à risque interdépartementale Midi-Pyrénées Créations,
- en appui à la plate-forme d'initiative locale M.T.G.I. (Montauban Tarn-et-Garonne Initiative),
- au niveau de l'incubateur Midi-Pyrénées,
- sur l'accompagnement financier de l'emploi dans le secteur de la sous-traitance aéronautique (plan ADER et bourses aéronautiques),

- enfin, à la création d'entreprises innovantes avec NOVALIA 82.

A - Intervention économique en direction des industries agro-alimentaires

Cette politique pour laquelle le Département a conventionné avec l'Etat, a pour but d'aider les petites et moyennes entreprises exerçant leur activité dans le secteur :

- du stockage conditionnement et commercialisation des produits agricoles et alimentaires,
- de transformation et commercialisation de produits agricoles et alimentaires exerçant des services aux entreprises de ces secteurs.

Le montant de l'aide peut atteindre 25 % du coût H.T. des investissements immobiliers sans pouvoir dépasser un plafond de 38 125 €, notre participation venant compléter les aides publiques accordées dans le cadre de la P.O.A. (Prime d'Orientation Agricole) et du F.E.O.G.A. (Fonds Européens d'Orientation et de Garantie Agricole).

En 2004, 5 projets figurant en annexe ont été retenus pour un montant total d'aide de **172 559 €**. Les investissements à réaliser par les entreprises se sont élevés à près de 5,8 millions d'Euros.

B - Participation à l'incubateur Midi-Pyrénées

L'Incubateur de Midi-Pyrénées, mis en place dans le cadre de la loi du 2 juillet 1999 sur l'innovation, a pour objectif de faciliter la création d'entreprises innovantes par des porteurs de projets issus de la recherche. Notre département a été un des premiers à apporter son concours à cette structure.

Il convient de noter que nous accueillons aujourd'hui à la pépinière NOVALIA une entreprise de l'incubateur la société PROOFTAG.

Le nouveau mode de calcul fixé en fonction des bases de taxe professionnelle a permis d'abaisser notre participation qui est passée de 38 125 € en 2003 à **19 618 €** en 2004.

Pour 2005, je vous propose de continuer à soutenir l'Incubateur et d'inscrire un crédit de 20 000 €.

C - Plateforme d'Initiative Locale Montauban Tarn-et-Garonne Initiative

Créée en 1993, la plateforme locale d'initiative « Montauban Tarn-et-Garonne Initiative » a pour mission d'accompagner les porteurs de projets de création ou de reprise d'entreprises dans le département par l'octroi de prêts d'honneur sans garantie et sans intérêt destinés à augmenter le volume de leurs apports personnels.

Ces prêts d'une durée de 24 à 36 mois avec un différé de six mois, dont le montant oscille généralement entre 2000 € et 12 000 €, viennent accroître les fonds propres de la jeune entreprise lui permettant ainsi un meilleur accès aux prêts bancaires et une plus grande sécurité financière.

Le Conseil Général participe à cette plateforme aux côtés d'autres partenaires publics et privés (Communauté d'Agglomération du Pays de Montauban et des Trois Rivières, Castelsarrasin, Conseil Régional, Caisse des Dépôts, Caisse d'Epargne, groupe Malakoff...).

En 2004, 27 prêts d'honneur ont été accordés pour un montant global de 148 000 €. A noter, l'augmentation du prêt moyen qui passe à 5 481 €.

Depuis sa création en 1994, la plateforme d'initiative locale a accordé 201 prêts d'honneur pour un montant global de 883 552 €.

Géographiquement, 100 projets ont concerné la Communauté d'Agglomération de Montauban et 101 d'autres communes du Département.

Les projets soutenus par Montauban Tarn-et-Garonne Initiative, ont permis la création de 400 emplois.

Le taux de pérennité à l'issue de la période d'échéance des prêts s'établit à 85 %.

Pour 2005, je vous propose la reconduction de la subvention de **18 000 €** à Montauban Tarn-et-Garonne Initiative, montant que vous trouverez inscrit dans le livre des subventions aux Associations.

D - Pépinière d'entreprises NOVALIA 82

La pépinière d'entreprises NOVALIA 82 a ouvert ses portes en avril 2004. Au bout de neuf mois d'activité, elle abrite 11 jeunes entreprises. Un rapport est présenté à cet effet.

PROPOSITIONS POUR L'ANNEE 2005

Je vous propose, au titre de l'année 2005 la poursuite des politiques liées à notre Fonds Départemental d'Intervention Economique et aux actions en faveur des entreprises, sur la base des autorisations de programme et des crédits de paiements précisés dans le tableau ci-après :

LIBELLE IMPUTATION	EXERCICE 2005 En €				CREDITS DE PAIEMENT 2005 En €	
	AUTORISATION PROGRAMME	ECHEANCIER DES CREDITS DE PAIEMENTS			INSCRITS SUR AP ANTERIEURES	TOTAL
	2005	2005	2006	2007		
FONDS DEPARTEMENTAL D'INTERVENTION ECONOMIQUE						
AIDES IMMOBILIERES AUX ACTIVITES PRODUCTIVES						
• Subventions aux sociétés d'investissements 20426 93	200 000	50 000	100 000	50 000	-	50 000
• Subventions aux communes 2041415 93	305 000	50 000	150 000	105 000	221 140	271 140
AIDES IMMOBILIERES AUX ACTIVITES COMMERCIALES						
• Subventions aux tiers 20425 93	10 000		10 000	-	-	
• Subventions aux communes 2041414 93	64 200	24 200	20 000	20 000	-	24 200
AIDES AU CONSEIL (Audits) 204251 93	-	-	-	-	-	-
ETUDES ECONOMIQUES D'ANALYSE ET DE FAISABILITE INDUSTRIELLE 6171 91	85 000	45 000	40 000	-	43 992	88 992
INTERVENTION EN FAVEUR DES INDUSTRIES AGRO- ALIMENTAIRES 20427 928	200 000	50 000	100 000	50 000	22 559	72 559
AUTRES PARTICIPATIONS (Incubateur) 6568 91	-	20 000	-	-	-	20 000

Compte tenu de ce qui précède je vous prie de bien vouloir délibérer et :

- approuver les autorisations de programme suivantes pour 2005 ;
- ratifier l'inscription des crédits de paiement suivants ;



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission économie, emploi, promotion et vœux,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

– Approuve pour 2005 les autorisations de programme suivantes :

- **article 20426 sous-fonction 93**
Aides immobilières aux activités productives (sociétés d'investissement) 200 000 €
- **article 2041415 sous-fonction 93**
Aides immobilières aux activités productives (communes) 305 000 €
- **article 20425 sous-fonction 93**
Aides immobilières aux activités commerciales (tiers) 10 000 €
- **article 2041414 sous-fonction 93**
Aides immobilières aux activités commerciales (communes) 64 200 €
- **article 20427 sous-fonction 928**
Interventions en faveur des industries agro-alimentaires 200 000 €

– Ratifie l'inscription des crédits de paiement suivants :

- **article 20426 sous-fonction 93**
Aides immobilières aux activités productives (sociétés d'investissement) 50 000 €
- **article 2041415 sous-fonction 93**
Aides immobilières aux activités productives (communes) 271 140 €
- **article 2041414 sous-fonction 93**
Aides immobilières aux activités commerciales (communes) 24 200 €
- **article 6171 sous-fonction 91**
Etudes économiques d'analyse et de faisabilité industrielle 88 992 €
- **article 20427 sous-fonction 928**
Interventions en faveur des Industries Agro-Alimentaires 72 559 €
- **article 6568 sous-fonction 91**
Autres participations (Incubateur) 20 000 €

Adopté à l'unanimité.

Le Président,